

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 20 Mai 2021

Tous les conseillers municipaux étaient présents, à l'exception de M. Michel BOULANGER, excusé.

Attribution des subventions 2021

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'attribution des subventions, exceptées celle de l'OGEC Ecole du Sacré Cœur (15 pour, 3 contre et 1 abstention) et celles de l'association des maires de France et de l'association des maires ruraux du Finistère (15 pour, 4 abstentions).

| Associations de Guiclan | | | |
|--|---------|---|----------|
| Tennis club | 1134.00 | FNACA | 180.00 |
| ASC Handball | 6854.45 | APE Ecole publique | 3750.00 |
| Football Club | 3852.00 | APEL Ecole du Sacré Coeur | 2670.00 |
| Tennis de table | 2484.00 | APE Ecole de Penzé | 290.56 |
| Compagnie de l'Arc de la Penzé | 675.00 | OGEC Ecole du Sacré Coeur | 20714.12 |
| Saint Jacques Animation | 700.00 | Boule Bretonne | 150.00 |
| Club de l'amitié | 350.00 | Groupe artistique de la Penzé | 150.00 |
| Ass P'tits chou | 300.00 | Roche Toul VTT | 100.00 |
| Société de Chasse | 600.00 | Gym pour tous | 380.00 |
| Associations extérieures | | | |
| Handisport | 50.00 | Prévention routière | 35.00 |
| Association des Maires du France | 839.85 | Groupement de l'Horn | 1500.00 |
| Association des maires ruraux du Finistère | 100.00 | Agriculteurs de Bretagne | 249.00 |
| Ecoles extérieures | | | |
| MFR Guilliers | 25.00 | MFR Questembert | 25.00 |
| MFR Morlaix | 50.00 | Ecole Notre Dame des Victoires (bilingue) | 25.00 |
| IFAC CCI Brest | 100.00 | Bâtiment CFA Morbihan | 25.00 |
| Ecole Notre Dame des Victoires (Ulis) | 25.00 | IME Dirinon | 25.00 |
| IREO Lesneven | 25.00 | | |

Attribution des subventions à caractère social

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil attribue les subventions suivantes :

| Associations | Prop 2021 |
|--|----------------|
| Grain de sel | 150.00 |
| ADAPEI | 100.00 |
| Enfance et familles d'adoption | 50.00 |
| Banque alimentaire (denrées) | 536.00 |
| Les restaurants du cœur (association départementale du Finistère) | 100.00 |
| Présence Ecoute centre hospitalier de Morlaix | 50.00 |
| Secours catholique Landivisiau | 100.00 |
| Association Céline et Stéphane | 100.00 |
| Association des amis de Lannouchen | 100.00 |
| Ass France Alzheimer 29 | 100.00 |
| Association Jonathan Pierre Vivantes du Finistère et des Côtes d'Armor | 50.00 |
| Association Queffleuth et Belizal | 50.00 |
| Mouvement vie libre Brest | 50.00 |
| Total | 1536.00 |

CCPL : Modification statutaire relative aux compétences

A l'échelle du territoire communautaire, les compétences eau et assainissement sont actuellement portées par 25 structures différentes : syndicats ou communes. Ces derniers exercent tout ou partie des compétences eau et assainissement selon des modes de gestion différents : régie, convention, contrat de prestations ou délégation de service public. A l'échelle des 19 communes du territoire, la distribution de l'eau concerne 16 200 abonnés et l'assainissement 8 800 abonnés.

Compte tenu de la complexité organisationnelle de ces compétences et des enjeux économiques, environnementaux, sanitaires importants qu'elles représentent au niveau de l'intercommunalité, il est impératif d'anticiper ce transfert avant l'échéance de 2026.

Aussi il a été proposé que la CCPL puisse se doter d'une compétence « études » pour lui permettre d'engager dès à présent les études patrimoniales, organisationnelles et financières en vue de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification statutaire, concernant la compétence communautaire « Etudes en vue du transfert des compétences eau et assainissement ».

Jurés d'assises

6 personnes ont été tirées au sort sur la liste électorale de la commune, afin de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés : M. Jacques ROUSSEL, Mme Marie Louise CLECH, Mme Arlette MORISOT, Mme Marie José FERS, M. Cédric ANDRE, M. Didier DIGUAIRE.

Répartition du produit des amendes de police

A l'unanimité, le conseil municipal décide de présenter au titre de la répartition des amendes de police un dossier pour le projet de sécurisation et création d'une liaison piétonne rue du Stade

Terrain multisports : fourniture tourniquet

Le conseil municipal (17 pour et 2 abstentions) décide de mettre en place au niveau du terrain multisports un tourniquet et retient le devis de la Métallerie de Saint Martin pour un montant de 1560.00 € HT

Borne incendie : contrôle

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise La Saur pour un montant unitaire de 50.00 € HT. La vérification annuelle des bornes incendie est une obligation à la charge des communes.

Bâtiments communaux : Installation Vidéosurveillance

Le conseil municipal (16 pour, 2 contre et 1 abstention) est favorable à l'installation de la vidéosurveillance dans les lieux suivants.

- Mairie, Triskell, Boulodrome, Accès école Jules Verne, arrière Mairie Triskell
- Terrain multisports, restaurant scolaire
- Salle omnisports, buvette, parking
- Aire de jeux Kernabat

Il sera repris contact avec les entreprises pour étudier les devis

Achat panneaux de signalisation

A l'unanimité le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Signaux Girod pour l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 3682.18 € HT

Peinture routière

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'effectuer des travaux en peinture blanche et en résine, retient la proposition de l'entreprise ASR pour un montant de 22743.25 € HT.

Terrains de football

Lors de la réunion du 25 juin 2020, l'entreprise Simon avait été retenue pour réaliser des travaux de décompactage et régénération des terrains de football mais ces derniers n'ont pas été réalisés car programmés trop tard.

L'entreprise SIMON a mis à jour le devis, il est de 8760.06 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise SIMON. Ces travaux pourront être réalisés fin juin.

Mairie : Achat imprimantes et finisseur externe pour le photocopieur

A l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise SOS Ordi pour l'achat de 2 imprimantes pour un montant global de 732.46 € HT et décide l'acquisition d'un finisseur pour le photocopieur auprès de l'entreprise Desk pour un montant de 1767.18 € HT

Animation jeunesse : prix séjour Futuroscope

A l'unanimité, le conseil municipal fixe le prix du séjour au Futuroscope à 180.00 € par enfant.

Appel à projets « label écoles numériques 2020 : participation des associations de parents d'élèves

Les écoles de Guiclan ont obtenu du matériel informatique financé à 50% par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets « label écoles numériques 2020 », les 50% restant à financer sont partagés à part égale entre la commune et les associations de parents d'élèves (APE Ecole Jules Verne : 1400.58 €, APEL Ecole du Sacré Cœur : 1281.97 €)